



Charte Qualité Elazuli

SOMMAIRE

1.	Notre vision.....	2
2.	Notre mission.....	2
3.	Nos valeurs	2
4.	Ce que dit la réglementation	3
	La loi n° 2018-771 « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 Septembre 2018, entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019	3
5.	Les critères qualité de nos formations	4
6.	Nos engagements.....	6



Charte Qualité Elazuli

1. Notre vision

Notre charte précise notre mission, nos valeurs et nos principes. Elle guide la conception, la réalisation et l'évaluation de l'ensemble de nos actions de formation en y incluant des actions de RSE et de développement durable.

Elazuli a été certifié Qualiopi en 2022. Cette certification qualité, dédiée aux organismes de formation professionnelle, est obligatoire et atteste de la conformité de nos formations. Elle permet une plus grande lisibilité et transparence de notre offre et elle traduit notre démarche d'amélioration continue.

Conscient de la montée en puissance de la virtualisation des formations, Elazuli confirme un positionnement tourné vers les relations humaines tout en portant un intérêt pour les nouveaux outils et les nouvelles propositions de méthodes d'apprentissage. La digitalisation, les pédagogies actives et différenciées et notre adaptabilité rendent plus efficace l'atteinte des objectifs visés par nos formations.

2. Notre mission

Nous mettons tout en œuvre pour développer les compétences professionnelles des stagiaires que nous formons, dans le cadre d'une montée en compétences, d'une diversification d'activités, d'une évolution de carrière ou d'une reconversion.

En véritable accompagnateur, Elazuli propose également aux entreprises du Tourisme, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Loisirs, des prestations d'audit et de conseil sur-mesure, comme aide à la décision et vecteur de performance pour les organisations et leur collaborateurs.

3. Nos valeurs

Nous avons un système de contrôle qualité reposant sur les valeurs suivantes :

- **Créativité** : Proposer nos idées et vous surprendre
- **Audace** : Croire en des solutions uniques pour vous
- **Harmonie** : Répondre à vos attentes en personnalisant nos offres
- **Authenticité** : Créer du dynamisme, ainsi qu'une relation de confiance et avancer ensemble dans un but commun



Charte Qualité Elazuli

4. Ce que dit la réglementation

Selon la loi, tout centre de formation doit assurer la transparence concernant ses dispositions liées au suivi et à la bonne gestion de ses formations.

La loi n° 2018-771 « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 Septembre 2018, entrée en vigueur le 1er janvier 2019

A deux objectifs principaux :

- Donner de nouveaux droits aux personnes pour leur permettre de choisir leur vie professionnelle tout au long de leur carrière
- Renforcer l'investissement des entreprises dans les compétences de leurs salariés

Et comprend trois volets :

- Une réforme de la **formation** pour l'ouverture à tous de nouveaux droits à la qualification tout au long de la vie
- Une réforme de l'**apprentissage** pour refonder le dispositif
- Une réforme de l'**assurance chômage** pour renforcer la sécurité professionnelle

Les principaux points clés de cette loi sont :

1. Décider de son propre avenir professionnel
2. Se former et acquérir des compétences quelle que soit sa situation de départ
3. Être accompagné dans sa reconversion professionnelle
4. Faire pour apprendre : choisir l'apprentissage, une alternative pédagogique porteuse d'avenir
5. Permettre aux entreprises de développer l'apprentissage
6. Aider les jeunes et les salariés à mieux s'orienter
7. Donner de nouveaux droits aux salariés démissionnaires et responsabiliser les acteurs

8. Rendre réelle l'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises
9. Faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap
10. Mieux protéger les entreprises et les salariés contre les fraudes au travail détaché

Concernant les organismes de formation, la loi prévoit un contrôle de la qualité des organismes de formation et rend obligatoire l'obtention de la certification qualité Qualiopi au 1^{er} Janvier 2022, permettant ainsi l'éligibilité au versement de fonds publics ou mutualisés.

La marque de garantie Qualiopi vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers

Le Référentiel National Qualité est organisé autour de 7 critères qualité (déclinés en 32 indicateurs). Pour chacun de ces critères, le référentiel précise les indicateurs à mettre en œuvre, en fonction de la catégorie d'action concernée (action de formation, bilan de compétence, VAE, formation par apprentissage).

5. Les critères qualité de nos formations

Elazuli est certifié Qualiopi depuis Janvier 2022. Ainsi pour chaque formation, et au regard des 7 critères de la marque Qualiopi, nous sommes en mesure de les justifier :

➤ Information du public sur les prestations, les conditions et les résultats :

- Le site internet www.elazuli.com présente l'offre de nos actions de formation et d'accompagnement de manière claire et lisible avec :
 - L'intitulé des actions de formation ainsi que leur programme détaillé
 - Le public concerné et des pré requis conseillés et/ou exigés
 - Le nombre de participants
 - La durée de formation
 - Les dates proposées, lieux et locaux de réalisation
 - Les objectifs et résultats attendus
- Une fois la convention signée, un planning détaillé est envoyé en amont de la formation avec la convocation



Charte Qualité Elazuli

- **Identification des objectifs et l'adaptation aux besoins des bénéficiaires :**
 - Analyse des besoins de chaque bénéficiaire (envoi d'un questionnaire en amont de la formation recueillant les besoins et la vision du bénéficiaire)
 - Définition des objectifs opérationnels et évaluables de la prestation
 - Conception des contenus et modalités de mise en œuvre adaptés aux objectifs
 - Définition des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation
- **Adaptation aux bénéficiaires de l'accompagnement**
 - Diffusion des conditions de déroulement de l'action de formation
 - Chacune de nos formations sont adaptables et peuvent être élaborées sur-mesure en fonction des besoins du bénéficiaire tout comme l'accompagnement et le suivi
 - Encouragement de l'engagement des apprenants et prévention des ruptures de parcours

 - Envoi d'un questionnaire pour recueillir les besoins des apprenants en amont de la formation
- **Adéquation des moyens aux prestations**
 - Mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...)
 - Mobilisation et coordination des différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...)
 - Mise à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques pour qu'il se les approprie
 - Nous avons un référent handicap, formé régulièrement, afin de permettre les meilleurs accueil et prestations possibles
- **Qualification et développement des compétences et connaissances des personnels :**
 - Collaboration avec des formateurs qualifiés dont les compétences sont vérifiées
 - CV (mis à jour) des formateurs accessibles et consultables à tout moment
 - Mise en place un plan de développement des compétences des intervenants
- **Investissement dans son environnement professionnel :**
 - Différentes veilles sont réalisées:
 - Une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle pour en exploiter les enseignements
 - Une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans nos secteurs d'intervention
 - Une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de nos prestations



Charte Qualité Elazuli

- Nous mobilisons également les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap
- Lorsque nous faisons appel à la sous-traitance ou au portage salarial, nous nous assurons du respect de la conformité au présent référentiel (formation en intra)

➤ **Recueil et la prise en compte des remarques des parties prenantes :**

- Pour chaque formation, nous procédons impérativement à une enquête de satisfaction auprès de l'entreprise commanditaire et des bénéficiaires de la formation pour traiter des difficultés rencontrées dans une démarche d'amélioration continue

Enfin, dans une démarche de développement durable, nous sensibilisons nos prestataires et nos apprenants à la limitation de supports papier, aux économies d'énergie et au tri des déchets.

6. Nos engagements

Elazuli prend les engagements suivants dans le cadre de sa démarche de qualité :

- Détecter et analyser les besoins de développement des compétences pour mieux y répondre avec l'analyse des besoins réels, du profil des stagiaires et des écarts de compétences, et en proposant des services appropriés dans le respect des objectifs définis en amont
- Tenir compte de votre secteur, de vos contraintes et de votre organisation
- Nous adapter selon des spécificités des apprenants pour concevoir et ajuster les formations
- Proposer une utilisation optimale et confortable des lieux d'accueil de nos formations
- Mettre en place un travail de veille stratégique et pédagogique, en étant attentif à l'évolution des métiers et des compétences et aux nouvelles modalités pédagogiques
- Veiller à l'adéquation des moyens et supports mis à la disposition des participants, en favorisant des pratiques éco-responsables comme la remise de clé usb pour les ressources
- Faciliter le transfert des acquis dans la pratique professionnelle
- Analyser les résultats issus des questionnaires de fin de formation afin de faire évoluer les formations au fil des évaluations
- S'assurer de la qualité de la transmission des savoirs avec l'élaboration des référentiels de bonnes pratiques à destination des formateurs et leur proposer un suivi annuel avec la possibilité de les former
- S'assurer de l'expertise de nos partenaires

SIRET 94846214800016 – R.C.S. Chambéry 948462148 - SARL au capital de 1000.00 €

Numéro de TVA Intracommunautaire FR96948462148

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 73 02668 73 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

www.elazuli.fr